



CALOMNIE-DIFFAMATION EN ENTREPRISE

Par **SOUKOE**, le **01/03/2013** à **12:11**

Madame, Monsieur

Avant tout, je tiens à préciser que je ne souhaite pas amener mon cas devant les tribunaux.
(Trop long)

Je souhaite obtenir des informations sur la démarche à suivre en interne dans mon entreprise pour que justice soit faite.

Ma situation: Je suis une jeune diplômée d'un BAC+5 ayant récemment intégrée une entreprise. Un mail que je n'ai jamais envoyé circule actuellement dans l'entreprise. Ce mail a été envoyé à partir de ma boîte mail personnelle qui a été piratée par un collègue.

Le mail me présente comme une prostituée en activité vendant mes services à mes collègues. Prestation tarifée en contrepartie de rapport sexuel....Mon quotidien est devenue insupportable. Remarques, moqueries, quolibets, en tout genre à mon égard. Je travaille dans un célèbre quartier d'affaires où tout le monde se connaît. Je ne peux traverser le quartier sans être apostropher par des hommes à tout bout de champs.

Mes objectifs :

- Prouver que le mail ne vient pas de moi
- Monter à la direction qu'il a été émis à partir d'un ordinateur interne à l'entreprise et grâce au réseau de l'entreprise
- Faire en sorte que les coupables (c'est un complot : ils sont plusieurs à être impliqués) subissent une sanction aussi légère soit elle
- Laver mon honneur et rétablir la vérité.

Actuellement, je réunis les preuves informatiques qui prouvent que ma boîte mail personnelle a été piratée.

Ma question : une fois que j'aurai réunis ces preuves à qui dois je m'adresser en interne :

Les ressources humaines ?

Mon responsable (qui s'en fou royalement et m a même laissé entendre que j'étais bien une prostitué) ?

Merci de me préciser si possible la démarche à suivre en interne.

Cordialement